

BIENS DE CONSOMMATION : Hubside.store condamné à une amende de 525 000 euros

L'enseigne [HUBSIDE STORE](http://www.hubside.store) (INDEXIA GROUP) (siège social à Romans-sur-Isère/Drôme, 3 000 salariés), réseau de boutiques en propre et en franchise spécialisées dans les produits multimédias neufs et reconditionnés (téléphones, PC, tablettes, TV, accessoires...) a été condamnée à une amende de 525 000 euros par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) pour avoir utilisé à des fins de prospection commerciale des données fournies par des courtiers, sans s'assurer que les personnes concernées y avaient consenti.
www.hubside.store